

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 12 AVRIL 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 12 avril 2010 à 19 h 32 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRESENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Stephen Chase, Steven Hicks, Dan Keenan, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Eric Megarity, Tony Whalen et Mike O'Brien.

Sont aussi présents :

Melanie D. MacDonald, secrétaire municipale adjointe

Paul Stapleton, administrateur municipal

Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint

Barry MacKnight, chef de police

Philip Toole, chef des pompiers

Wayne Tallon, directeur des services communautaires

Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement

Jane Blakely, directrice – Services généraux

Marven Grant, directeur des finances et trésorier

Michelle Brzak, avocate municipale

Sean Lee, gestionnaire des Services d'ingénierie

Wayne Knorr, gestionnaire, communications générales

Présences

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par la conseillère Marylin Kerton QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil municipal des lundis 22 février et 8 mars 2010 soient approuvés comme présentés. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation de procès-
verbaux

PRIÈRE

Le révérend Karl Csaszar dit la prière.

Prière

LETTRÉ DE REMERCIEMENT

Monsieur le maire lit une lettre envoyée par Joan Mitchell, à la suite d'une tentative d'incendie criminel à sa résidence de la rue Regent.

Lettre de remerciement

Tout le monde espère n'avoir jamais recours au Service de police ou d'incendie. Malheureusement, nous n'avons pu faire autrement le jeudi 8 avril, lorsqu'un incendiaire a tenté de mettre le feu à notre porche au 352, rue Regent. Grâce à la diligence dont ont fait preuve les agents du 911, la police et les pompiers, un problème potentiellement désastreux a été atténué. Les dommages sont minimes, si l'on pense à ce qu'ils auraient pu être.

Pourriez-vous transmettre nos remerciements et notre gratitude au chef des pompiers Phillip Toole ainsi qu'au personnel du Service d'incendie? Pourriez-vous aussi transmettre nos remerciements et notre gratitude au chef Barry MacKnight ainsi qu'au personnel du Service de police?

J'aimerais que ce message soit diffusé dans le cadre de la réunion du conseil municipal du lundi soir de sorte que tous ceux qui la suivent à la télévision ou qui y assistent en personne sachent combien les membres de ces services sont efficaces, aimables et se font rassurants. Si possible, j'aimerais que nos remerciements soient notés au procès-verbal afin que les personnes qui souhaiteraient éventuellement relater cette nuit d'épouvante sachent au moins que la bonté était tout aussi présente que la méchanceté.

Monsieur le maire exprime sa gratitude à M^{me} Mitchell pour avoir pris le temps d'exprimer la sienne.

En raison de son absence à la séance du 22 mars 2010, moment où les oppositions ont été entendues, le maire adjoint Bruce Grandy s'excuse et quitte la salle du conseil à 19 h 38.

ADOPTION DES CONDITIONS – MODIFICATION DE ZONAGE ET LOTISSEMENT – 177, RUE ARGYLE (JAMIE ET CONNIE WHEATON)

Adoption des conditions –
Modification de zonage et
lotissement – 177, rue
Argyle (Jamie et Connie
Wheaton)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE, conformément à l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, en vue de modifier la zone d'habitation 3 A (TP-3A) afin de permettre l'exploitation d'une garderie commerciale au 177, rue Argyle, comme le précise l'arrêté n° Z-2.693 :

- a) Aménager le site de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 19/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Assurer la garde d'au plus 24 élèves.

- c) Obtenir un permis d'exploitation du ministère du Développement social.
- d) Conclure une entente selon l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, précisant que le droit d'usage des lieux pour une garderie commerciale est réservé à la requérante et ne peut être cédé à un autre propriétaire.
- e) Faire inspecter le bâtiment par l'agent de prévention des incendies et l'inspecteur en bâtiment pour vérification du respect des règlements du Code de prévention des incendies et du Code du bâtiment.
- f) Pour toute enseigne, obtenir un permis et assurer la conformité à l'article 7 de l'arrêté de zonage Z-2.
- g) Le propriétaire exploitant réside dans la propriété en question.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.693

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.693, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*.

Lecture de l'arrêté n° Z-2.693 par numéro d'article

À ce sujet, le conseiller Stephen Kelly précise que les résidents du voisinage appuient le projet de garderie, qui continuera de respecter l'horaire scolaire normal, il votera donc pour la motion.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'arrêté n° Z-2.693 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 1**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.693, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.693

Le maire adjoint Bruce Grandy regagne la salle du conseil à 19 h 42.

PROCLAMATIONS

Monsieur le maire Brad Woodside lit les proclamations suivantes :

SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

ATTENDU QUE, partout au Canada durant la semaine du 18 au 24 avril 2010, des bénévoles sont reconnus pour l'excellence de leur travail communautaire;

QUE Télévision Rogers, regroupant plus de 225 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises et plus de 50 Frederictoniens et Frederictoniennes, collabore avec des bénévoles à l'échelle nationale et provinciale;

QUE le but de Télévision Rogers est d'offrir, avec l'aide et la participation de gens de la région, une programmation communautaire au bénéfice des auditeurs, offrant chaque année plus de 2900 heures de programmation, dont la couverture des réunions du conseil municipal;

QUE Télévision Rogers constitue une facette importante de la collectivité de Fredericton et du Nouveau-Brunswick, aidant à recueillir, grâce aux téléthons, plus de **290 000 \$** par année au profit de divers organismes de charité.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente la période du **18 au 24 avril 2010 Semaine nationale de l'action bénévole** et presse chacun de prendre le temps de remercier un bénévole pour son excellent travail.

CAMPAGNE ADOPTEZ UN LIVRE

ATTENDU QUE l'alphabétisme établit les fondements d'une pleine participation à la vie économique et sociale au Nouveau-Brunswick;

QUE Fredericton prévoit un budget annuel de fonctionnement de plus de 370 000 \$ pour le maintien des bibliothèques municipales, afin que les citoyens aient accès gratuitement à des livres, de la musique et des activités culturelles pour des personnes de tous âges quelles que soient leurs aptitudes;

QUE, dans notre société basée sur les connaissances, l'alphabétisme constitue l'assise d'un apprentissage continu, et qu'une très grande compétence en lecture et écriture procure aux gens les outils nécessaires pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille;

QUE, reconnaissant le besoin constant de nouveau matériel dans les bibliothèques ainsi que du souhait de nombreux citoyens d'encourager l'alphabétisme et d'en partager le plaisir, les Amis de la bibliothèque publique de Fredericton tiennent depuis quelques années la campagne Adoptez un livre;

Proclamations

Semaine nationale de l'action bénévole

Campagne Adoptez un livre

QUE la campagne Adoptez un livre se tiendra du 19 avril au 19 juin 2010.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente la période du **19 avril au 19 juin 2010** comme étant la période de la **campagne Adoptez un livre** des Amis de la bibliothèque publique de Fredericton.

JOURNÉE DE L'HÉMOPHILIE

Journée de l'hémophilie

ATTENDU QUE la Société canadienne de l'hémophilie section Nouveau-Brunswick est un organisme d'échelle provinciale constitué de bénévoles et de médecins spécialistes qui prennent des mesures concrètes tant en vue du contrôle du saignement que de la découverte d'un traitement pour l'hémophilie et les autres maladies reliées au sang, ainsi que pour améliorer la qualité de vie des hémophiles et de leur famille;

QUE la Société canadienne de l'hémophilie section Nouveau-Brunswick est soutenue à 100 % par les dons publics et que ces dons sont utilisés pour des programmes de recherche, de sensibilisation, de défense de droits ainsi que d'activités pour les jeunes et les familles;

QUE la Société canadienne de l'hémophilie célèbre, le samedi 17 avril 2010, la première Journée de l'hémophilie à l'échelle mondiale. Dans le cadre de cette journée, la Société canadienne de l'hémophilie section Nouveau-Brunswick lancera son premier camp d'été pour les enfants atteints d'hémophilie et leur famille, qui se tiendra cet automne à Grand Lac. La section dévoilera en outre une impression à tirage limité de la Ville de Fredericton intitulée *Piercing the Darkness*. Afin de célébrer la Journée de l'hémophilie, la section du Nouveau-Brunswick tiendra en outre, le 30 avril 2010, un encan silencieux et un concert présentant le Downtown Blues Band à l'hôtel Crowne Plaza.

POUR CES MOTIFS, je Brad Woodside, maire de Fredericton proclame par la présente le samedi **17 avril 2010** « Journée mondiale de l'hémophilie » à Fredericton. J'encourage en outre les citoyens, commerces et organismes à appuyer cette campagne.

MOIS DE LA GESTION DES DOCUMENTS ET DE L'INFORMATION

Mois de la gestion des documents et de l'information

ATTENDU QU'ARMA International est une association professionnelle de gestion des documents, de l'information et des connaissances;

QUE la section ARMA de l'Atlantique compte parmi les 150 sections de l'association internationale; que l'association regroupe plus de 10 000 membres dans le monde entier, tels que gestionnaires de documents et de technologies de l'information, juristes, éducateurs, archivistes, bibliothécaires d'entreprise, conseillers et spécialistes des images de marque;

QUE la section ARMA de l'Atlantique s'engage à promouvoir la profession en tirant parti de la valeur des documents, de l'information et des connaissances en tant qu'atouts de l'entreprise grâce aux ressources, à l'éducation et aux occasions de réseautage au sein de la profession et avec les partenaires stratégiques;

QUE la section ARMA de l'Atlantique vise l'excellence professionnelle et préconise la responsabilité, l'intégrité, le leadership et la bonne gouvernance;

QUE le contrôle des documents et de l'information réduit les risques et la responsabilité et que la conformité à la loi est essentielle;

QUE, puisque la Ville de Fredericton doit continuellement relever des défis quant à la compétition, au service à la clientèle, à la mondialisation et à la technologie, une bonne gestion des documents et de l'information est cruciale.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, déclare le mois d'**avril 2010** « Mois de la gestion des documents et de l'information ».

COLLECTE DE DENRÉES D'EXIT REALTY

Collecte de denrées d'Exit Realty

Réception d'une demande de permission de Sandra Comeau visant la tenue d'une collecte de denrées le jeudi 29 avril 2010.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée la permission de mener une collecte d'aliments pour la Banque alimentaire de Fredericton dans le secteur Nashwaaksis à Fredericton, de 17 h 30 à 20 h 30, le jeudi 29 avril 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SOLLICITATION PORTE À PORTE – ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE (ACSM) – RÉGION FREDERICTON-OROMOCTO.

Sollicitation porte à porte – Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) – Région Fredericton-Oromocto.

Réception d'une demande de permission de Jean McBrine visant la tenue d'une campagne de financement porte à porte durant le mois de mai 2010.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'Association canadienne pour la santé mentale, Région Fredericton-Oromocto, la permission de tenir sa campagne de financement résidentielle dans la région de Fredericton durant le mois de mai 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHE PURINA^{MD} POUR LES CHIENS-GUIDES

Marche PurinaMD pour les chiens-guides

Réception d'une demande de permission de Jan Phillips visant la tenue de la Marche Purina^{MD} pour les chiens-guides le dimanche 30 mai 2010.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au Club Lions de Barkers Point (Zones 11 et 12) la permission de tenir la marche Purina pour les chiens-guides depuis le parc Carleton, le dimanche 30 mai 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURNOI DE PÊCHE JEUNESSE

Réception d'une demande de Dave Sawler en vue de la tenue du Tournoi de pêche jeunesse annuel le samedi 5 juin 2010.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée la permission de tenir le tournoi de pêche jeunesse annuel au lac Killarney, le samedi 5 juin 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BARK IN THE PARK

Bark in the Park

Réception d'une demande de Stephanie Walsh visant la tenue de l'activité Bark in the Park, le dimanche 6 juin 2010.

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la SPCA de Fredericton la permission de tenir l'activité Bark in the Park le dimanche 6 juin 2010 de 11 h 30 du matin à 15 h 30, au parc Odell, sous réserve des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉDITION ANNUELLE DE « TOY RIDE » – FREDERICTON MOTORCYCLE CLUB

Édition annuelle de « Toy Ride » – Fredericton Motorcycle Club

Réception d'une demande de Robert Steele visant la tenue de l'édition annuelle de « toy ride » du Fredericton Motorcycle Club le samedi 12 juin 2010.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au Fredericton Motorcycle Club la permission de tenir l'édition annuelle de « Toy Ride » le samedi 12 juin 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Les rapports du comité plénier suivants sont présentés :

DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE DE POUSSE-POUSSE À FREDERICTON

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise Remi Aucoin à exploiter une entreprise de pousse-pousse aux conditions expresses suivantes, émises par le personnel municipal :

Service de police

- Prévoir, sur les pousse-pousse, un éclairage à piles pour la nuit ainsi qu'un triangle réflecteur fixé à l'arrière.
- Exiger des conducteurs de pousse-pousse, à l'instar des cyclistes, le respect des règles routières et des signaux de circulation.
- Les pousse-pousse ne doivent pas circuler sur certaines voies prioritaires, comme les ponts et les sentiers de promenade.
- Rencontrer des membres du Service de police avant le début de l'exploitation.

Coordonnatrice des événements spéciaux

- Fournir à la Ville, au préalable, une preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$.

Ingénierie et travaux publics

- Le propriétaire rencontrera régulièrement les personnes-ressources d'Ingénierie afin de connaître les horaires de construction routière dans les rues où circuleront les pousse-pousse.
- Les pousse-pousse ne circuleront pas sur les sentiers ni dans les parcs riverains.
- Les pousse-pousse ne doivent pas rouler aux heures de pointe soit de 7 h à 9 h le matin, ni de 16 h à 18 h.

Rapports du comité plénier

Demande d'exploitation d'une entreprise de pousse-pousse à Fredericton

- Accepter qu'Ingénierie et travaux publics se réserve le droit de modifier les trajets advenant des problèmes.
- Prévoir, en tant que propriétaire, une première rencontre avec Ingénierie et travaux publics avant le début de l'exploitation, afin de déterminer les trajets acceptables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REMPLACEMENT DE PALANS – GARAGE DU TRANSPORT EN COMMUN

Remplacement de palans –
Garage du transport en
commun

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le gestionnaire du parc automobile à effectuer le remplacement de deux palans dans le garage du transport en commun et autorise le trésorier municipal à soumettre à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités une demande d'autorisation d'emprunt ou d'émission d'obligations ou de garantie de remboursement de tout emprunt ou de toute émission d'obligations visant des dépenses d'immobilisations pour une somme n'excédant pas 335 000 \$, TVH en sus, pour une période n'excédant pas cinq (5) années, pour (2) treuils d'extraction souterrains, sous le poste budgétaire des Services de transport en commun et en application du paragraphe 4(1) de la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités* du Nouveau-Brunswick et du paragraphe 3(1) du règlement 84-113 y afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET DE LOCATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL – 49, RUE FERRIS

Projet de location d'un
terrain municipal – 49, rue
Ferris

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'entente de location d'une partie du terrain municipal d'environ 85 000 m² (±21 acres) sis au 49, rue Ferris, ou NID 01415033, à David Walker pour l'exploitation d'un commerce d'autocueillette de petits fruits, au taux annuel de 150 \$ l'acre, sous réserve des taxes et conditions applicables et que le maire et la secrétaire municipale signent les documents nécessaires pour la transaction.

À ce sujet, il est précisé que la location se terminera le 30 septembre 2011.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

PROPOSITION D'ACQUISITION DE PROPRIÉTÉ – 620, RUE QUEEN

Proposition d'acquisition de terrain – 620, rue Queen

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Tony Whalen **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'acquisition d'une partie d'environ 10,38 m² du terrain sis au 620, rue Queen, ou NID 01458074, de Gardiner Properties Ltd. pour la somme de deux mille neuf cent cinq dollars (2905 \$), sous réserve des taxes, rajustements et conditions applicables, et que le maire et la secrétaire exécutent les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER

Rapport du trésorier

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que, conformément à l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'administration et le conseil municipal, paragraphe 29.06, le rapport des dépenses de mars 2010, totalisant douze millions dix mille six cent soixante-treize dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents. (12 010 673,99 \$), soit soumis pour ratification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-03, FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIAUX GRANULEUX – INGÉNIEURIE ET TRAVAUX PUBLICS

Appel d'offres T10-03 –
contrat adjugé à Mira
Construction Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-03, Fourniture et livraison de matériaux granuleux, Ingénierie et travaux publics, matériaux granuleux pour couche de fondation à *Mira Construction Ltd.*, pour une quantité approximative de 2000 tonnes à 6,57 \$ la tonne, TVH en sus, au prix partiel soumissionné de 13 140 \$, TVH en sus, et matériaux granuleux pour couche de base à *Mira Construction Ltd.*, pour une quantité approximative de 50 000 tonnes à 6,97 \$ la tonne, TVH en sus, pour un prix partiel soumissionné de 348 500 \$, TVH en sus. La somme totale du contrat adjugé à *Mira Construction Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, est de 361 640 \$, TVH en sus, pour les matériaux granuleux pour couche de fondation et pour couche de base. Le contrat est accordé sous réserve de la conformité des échantillons testés aux spécifications de l'appel d'offres de la Ville de Fredericton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-05, FOURNITURE ET LIVRAISON DE CIMENT PRÊT À L'EMPLOI – INGÉNIEURIE ET TRAVAUX PUBLICS

Appel d'offres T10-05 –
contrat adjugé à Lafarge
North America

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-05, fourniture et livraison de ciment prêt à l'emploi, Ingénierie et travaux publics, à *Lafarge North America*, moins-disant répondant aux spécifications, pour une quantité approximative de 700 m³, au prix soumissionné de 181,50 \$ le mètre cube, TVH en sus, pour un prix total soumissionné de 127 050 \$, TVH en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-06, BÉTON ASPHALTIQUE POUR RÉPARATION ET REMPLACEMENT LOCALISÉS DE CHAUSSÉE – INGÉNIERIE ET TRAVAUX PUBLICS

Appel d'offres T10-06 –
contrat adjudgé à Perfection
Paving Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-06, béton asphaltique pour réparation et remplacement localisés de chaussée, Ingénierie et travaux publics, soit adjudgé à *Perfection Paving Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné, pour environ 4000 tonnes de type « D » à 92,66 \$ la tonne, TVH comprise, et environ 500 tonnes de type « E » à 97,18 \$ la tonne, TVH comprise, pour un prix total soumissionné de 419 230 \$, TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-07, RUE BRIDGE – RENOUELEMENT DU COLLECTEUR PLUVIAL

Appel d'offres T10-07 –
contrat adjudgé à KDB
Engineers/Contractors Inc.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-07, renouvellement du collecteur pluvial de la rue Bridge, à *KDB Engineers/Contractors Inc.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 226 661,05 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-08, REMPLACEMENT DE PONCEAU – RUE ST. MARYS ET AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE – PHASE I

Appel d'offres T10-08 –
contrat adjudgé à Hogan
Paving Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-08, remplacement de ponceau de la rue St. Marys et amélioration de la

chaussée, Phase I, to *Hogan Paving Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 330 412 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
APPEL D'OFFRES T10-11, INGÉNIERIE ET TRAVAUX PUBLICS – INSTALLATION DE BORDURES, CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Appel d'offres T10-11 –
contrat adjudgé à Mira
Construction Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-11, ingénierie et travaux publics, Installation de bordures, caniveaux et trottoirs, à *Mira Construction Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 962 428,91 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-17, PROGRAMME MUNICIPAL D'IMMOBILISATIONS 2010, CONDUITE PRINCIPALE D'ADDUCTION D'EAU DE LA RUE SMYTHE – PHASE V

Appel d'offres T10-17 –
contrat adjudgé à Monteith
Underground Services Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-17, Programme municipal d'immobilisations 2010, conduite principale d'adduction d'eau de la rue Smythe, Phase V, à *Monteith Underground Services Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 520 749,20 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-29, FOURNITURE ET POSE DE BÉTON D'ASPHALTE POUR DES TRONÇONS DES SENTIERS MUNICIPAUX

Appel d'offres T10-29 –
contrat adjudgé à Perfection
Paving Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-29, Fourniture et pose de béton d'asphalte pour des tronçons des sentiers municipaux à *Perfection Paving Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 450 870,00 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-35, CENTRE GRANT•HARVEY – NIVELLEMENT ET SERVICES

Appel d'offres T10-35 –
contrat adjudgé à Hazen
Thomas & Sons Contracting
Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-35, Centre Grant-Harvey, Nivellement et services, à *Hazen Thomas & Sons Contracting Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 1 604 353,57 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-39, AMÉLIORATION DU COURT DE TENNIS DU PARC WILMOT, PHASE 2

Appel d'offres T10-39 –
contrat adjudgé à Hogan
Paving Ltd.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-39, Amélioration du court de tennis du parc Wilmot, Phase 2, à *Hogan Paving Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 124 520,46 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-49, DEUX (2) SYSTÈMES DE LEVAGE NEUFS DE MODÈLE RÉCENT POUR AUTOBUS, PARC AUTOMOBILE

Appel d'offres T10-49 –
contrat adjugé à MJS
Holdings Limited

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-49 deux (2) systèmes de levage neufs de modèle récent – Parc automobile Option A (fourniture et livraison et coûts de tout le matériel, adaptateurs et installation complète des ponts élévateurs précisés, soit 327 842,38 \$, TVH comprise) plus Option B (réalisation du travail préparatoire, soit briser et enlever le plancher de béton existant, préparer l'atelier à recevoir les nouvelles installations et couler le plancher de béton au coût de 28 476 \$, TVH comprise) à *MJS Holdings Limited*, seul soumissionnaire répondant aux spécifications, pour le garage des Transports en commun, au coût total soumissionné de 356 318,38 \$, TVH comprise,

ET QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter une entente de location-achat de soixante (60) mois avec la Banque Scotia au taux mensuel approximatif de 5 333,33 \$, TVH en sus (Coût total annuel de 64 000 \$) pour l'année 1 et au taux mensuel approximatif de 5 815,27 \$, TVH en sus (Coût total annuel de 69 783,26 \$) pour les années 2 à 5. Le coût est basé sur un taux d'intérêt implicite de 4,25 % et assujetti à des rajustements de taux d'intérêt selon la date du début du contrat de financement. La valeur résiduelle à la fin du contrat sera de 1 \$. Le contrat est attribué sous réserve de l'approbation du conseil municipal et de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRIX Q02-10, FOURNITURE, REMPLISSAGE ET COMPACTAGE DE BÉTON D'ASPHALTE DE TYPE « D » POUR LES TRANCHÉES MUNICIPALES AU BESOIN, INGÉNIERIE ET TRAVAUX PUBLICS

Demande de prix Q02-10 – contrat adjugé à Hogan Paving Ltd.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de prix Q02-10, Fourniture, remplissage et compactage de béton d'asphalte de type « D » pour les tranchées municipales au besoin, Ingénierie et travaux publics à *Hogan Paving Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, comme suit, toutes sommes TVH en sus : A) zones de plus de 125 m² à 25 \$/m², zones de 20 m² à 125 m² à 38,50 \$/m², C) zones de moins de 20 m² à 43 \$/m², et D) fraisage par mètre linéaire à 5 \$/m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT EN SOURCE UNIQUE DE MATÉRIEL OPTICOM POUR LA VILLE DE FREDERICTON, INGÉNIERIE ET TRAVAUX PUBLICS, DIVISION DE LA CIRCULATION

Achat en source unique de matériel Opticom – contrat adjugé à Electromega Ltd.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'achat en source unique de quatorze (14) détecteurs Opticom modèle 721, quinze (15) discriminateurs de canaux Opticom 2, modèle 452, comprenant un harnais, modèle 757, et deux (2) rouleaux de câble d'amenée Opticom M138 (1000 pi la bobine), auprès de Electromega Ltd., fournisseur en source unique, au prix proposé de 37 400 \$, TVH en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT EN SOURCE UNIQUE DE 3M CANADA – RUBAN DE MARQUAGE ET FLÈCHES DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE POUR LA VILLE DE FREDERICTON, INGÉNIERIE ET TRAVAUX PUBLICS, DIVISION DE LA CIRCULATION

Achat en source unique – ruban de marquage de chaussée et flèches de marquage – contrat adjugé à 3M Canada

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'achat en source unique de 43 paquets de flèches de marquage de chaussée de 3M et de 59 rouleaux de ruban de marquage de chaussée 3M (blanc et jaune) de 3M Canada Company au prix proposé de 30 033,19 \$, TVH en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION – COMITÉ DE LIAISON EN MATIÈRE DE NÉGOCIATIONS

Nomination – Comité de liaison en matière de négociations

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseiller Scott McConaghy soit nommé membre du Comité de liaison en matière de négociations, à compter du 12 avril 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE – SCFP SECTION LOCALE 1709

Projet de convention collective – SCFP section locale 1709

Le conseiller Steven Hicks, président du Comité de liaison en matière de négociations, présente un bref aperçu de l'entente conclue entre la Ville de Fredericton et le SCFP section 1709; parmi les principaux points résolus figurent les suivants : salaires, maintien des taux de salaire, allocation pour remboursement d'avantages sociaux et durée de l'entente.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le maire et la secrétaire municipale à signer l'entente collective conclue entre la Ville de Fredericton et le SCFP, section locale 1709, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSENTIMENT DU CONSEIL – 939, CHEMIN WOODSTOCK (CITY OF FREDERICTON)

Assentiment du conseil – 939, chemin Woodstock (City of Fredericton)

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le plan final de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Ltd. intitulé «Subdivision Plan, City of Fredericton Subdivision », promenade Marlborough à Fredericton, comté d'York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSENTIMENT DU CONSEIL – ALLÉE WOODSIDE (CITY OF FREDERICTON)

Assentiment du conseil – allée Woodside (City of Fredericton)

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le plan final de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Ltd. intitulé « Subdivision Plan, H. Greer & Son (2006) Ltd., Subdivision 2010-2 Creating Lots 10-39 & 10-40 and Widening Hanwell Road & Woodside Lane, Route 640 (Hanwell Road) & Woodside Lane, City of Fredericton, County of York, Province of New Brunswick » (lotissement créant les lots 10-39 et 10-40 et l'élargissement du chemin Hanwell et de l'allée Woodside, route 640 (ch. Hanwell) et allée Woodside, à Fredericton, Comté d'York, au Nouveau-Brunswick), reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES SERVICES 2010-2011 – VILLE DE FREDERICTON ET PREMIÈRE NATION SAINT MARY'S

Accord général sur les services 2010-2011 – Ville de Fredericton et Première Nation Saint Mary's

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le maire et la secrétaire municipale à signer l'entente d'une année, entre la Ville de Fredericton et la Première Nation Saint Mary's, visant la prestation de services généraux (protection-incendie, contrôle des animaux et, sur demande, nettoyage de rues et des égouts pluviaux) dans la réserve indienne Devon n°30 de Fredericton, du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 pour la somme de 209 790 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOTION D'AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : « DÉSIGNATION PAR L'AUTORITÉ MUNICIPALE »

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Chase **QUE** le rapport du comité plénier intitulé « Désignation par l'autorité municipale » soit ajouté comme point 8.F à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Motion d'ajouts à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal : « Désignation par l'autorité municipale »

DÉSIGNATION PAR L'AUTORITÉ MUNICIPALE

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity **QUE** conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton, conformément à la *Loi sur la Police*, désigne par la présente l'administrateur municipal et, en l'absence de l'administrateur municipal, l'administrateur municipal adjoint pour agir au nom de l'autorité municipale, soit le conseil municipal de Fredericton, en ce qui a trait aux questions de plaintes relatives à la *Loi sur la Police*;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'administrateur municipal ou, en son absence, l'administrateur municipal adjoint soit autorisé à signer les documents juridiques nécessaires au nom de l'autorité municipale, la Ville de Fredericton, pour faciliter l'application de cette directive et la mettre en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation par l'autorité municipale

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS – HAUSSE DES TARIFS DE PARCOMÈTRES ET PROLONGATION DES HEURES DE STATIONNEMENT PAYANT AU CENTRE-VILLE (BUDGET 2010)

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-7.7, arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-7.7, arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en second lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En raison de son absence à la séance du 22 mars 2010, moment où les oppositions ont été entendues, le maire adjoint Bruce Grandy s'excuse et quitte la salle à 20 h 28.

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET FERMETURE TEMPORAIRES DE SEGMENTS DE LA PROMENADE POINTE-SAINTE-ANNE ET DE LA RUE QUEEN (CANADA – LA HOLLANDE SE SOUVIENT)

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Steven Hicks, que l'arrêté n° L-11.41, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire de tronçons de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté n° L-11.41 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 2**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Steven Hicks, que l'arrêté n° L-11.41, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire de tronçons de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Modification de l'arrêté n° T-7 – Hausse des tarifs de parcomètres et prolongation des heures de stationnement payant au centre-ville (budget 2010)

Première lecture de l'arrêté n° T-7.7

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-7.7

Interruption de la circulation et fermeture temporaires de segments de la promenade Pointe-Sainte-Anne et de la rue Queen (Canada - la Hollande se souvient)

Lecture par numéro d'article de l'arrêté n° L-11.41

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.41

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET FERMETURE TEMPORAIRES DE TRONÇONS DE LA PROMENADE POINTE-SAINTE-ANNE ET DE LA RUE QUEEN (32^E MARATHON ANNUEL DE FREDERICTON)

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° L-11.42, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire de tronçons de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté n° L-11.42 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 3**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° L-11.42, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire de tronçons de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 133, RUE GARDEN (STEPHEN JENSEN)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE, conformément à l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2 visant à rezoner une partie du terrain sis au 133, rue Garden de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle six (R-6) (lot 10-39), comme le stipule l'arrêté n° Z-2.692 :

- a) Concevoir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 15/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Prévoir une profondeur d'au moins 30 m pour le lot 10-38.
- c) Remembrer le lot 10-39 avec le NID 75459651.
- d) Fournir, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics, un plan d'accès, de viabilisation et de gestion des eaux pluviales.
- e) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent à la satisfaction du directeur – Services communautaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Interruption de la circulation et fermeture temporaires de tronçons de la promenade Pointe-Sainte-Anne et de la rue Queen (32^e marathon annuel de Fredericton)

Lecture de l'arrêté n° L-11.42 par numéro d'article

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.42

Adoption des conditions – Rezonage et lotissement – 133, rue Garden (Stephen Jensen)

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.692

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.692, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article en ce qui a trait aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° Z-2.692 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.692 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 4**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.692, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.692

Approbation de lotissement visant la création de 2 nouvelles parcelles résidentielles

Approbation de lotissement visant la création de 2 nouvelles parcelles résidentielles

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton que le lotissement visant à créer 2 nouvelles parcelles résidentielles soit approuvé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ABSENCE DE CONSEILLERS

Absence de conseillers

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Chase, QUE les conseillers Jordan Graham, David Kelly et Scott McConaghy soient excusés et dispensés de la pénalité prévue au règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 32.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par

(Sgd.) Karen Garrett

Karen Garrett
Secrétaire de séance

